

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATION DES STATUTS - 1^{er} OCTOBRE 2021

Gembloux, le 15 septembre 2021

A Mesdames et Messieurs les Coopérateur.trice.s de la coopérative AGRICOVERT

Objet : Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire statutaire d'AGRICOVERT le 01/10/2021

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale extraordinaire de notre coopérative qui se tiendra le vendredi **1er octobre à 19h00**, au siège, situé Chaussée de Wavre, 37 à Gembloux. L'ordre du jour de cette Assemblée est communiqué en annexe, il s'agit de mettre les statuts de la coopérative en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et Associations (CSA, 2019), et d'entériner des dispositions présentées lors de l'AG extraordinaire du 03 février 2018.

Remarque : il s'agit d'une seconde convocation pour l'AG extraordinaire ayant pour objet la révision des statuts. L'AG convoquée le 21 mai dernier n'ayant pas pu réunir le quorum requis, la présente AG peut dès lors se tenir sans quorum de présence.

L'Assemblée générale sera suivie d'un drink offert à tous les coopérateurs à l'occasion des 10 ans de la coopérative. Vous pouvez donc nous rejoindre vers 21h pour partager ce moment, même si vous n'avez pas pu assister à l'AG. Merci de bien compléter le document de participation.

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de **nous informer impérativement de votre présence/absence à cette Assemblée Générale** en vous inscrivant en ligne par le lien suivant :

<https://framaforms.org/ag-extraordinaire-du-vendredi-1er-octobre-2021-modification-des-statuts-10-ans-1631541222>

Vous pouvez également nous répondre en complétant le formulaire d'inscription disponible sur la page et en nous le renvoyant à l'adresse agricovvert@gmail.com, ou en le déposant au siège. Merci d'avance.

Documents :

Les modifications principales sont listées dans l'ordre du jour ci-dessous, mais afin de les rendre le plus lisibles et compréhensibles possibles, nous mettons également à votre disposition divers documents :

- le rapport de l'organe d'administration exposant les raisons des modifications apportées au but, à l'objet et aux valeurs de la société ;

AGRICOVERT

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE PRODUCTEUR-RICES ET CONSOM'ACTEUR-RICES

- les modifications proposées lors de l'AG de février 2018, sous forme de tableau comparatif avec les statuts actuels :
- le texte des nouveaux statuts, incluant les modifications proposées en 2018 et celles nous permettant d'être en accord avec le CSA, également sous forme de tableau comparatif. Toutes les modifications sont surlignées en jaune, et une colonne expliquant et motivant celles-ci est également ajoutée.
- le nouveau texte vierge de tout surlignage et commentaire.

Vous les trouverez tous sur la page de notre site dédié à l'AG :

https://www.agricouvert.be/?page_id=12591

En espérant vous voir nombreux et vous rencontrer lors de cet événement exceptionnel pour notre coopérative, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chère Coopératrice, cher Coopérateur, nos plus sincères salutations.

Pour l'organe d'administration,
Pia MONVILLE, coordinatrice